

InfoCOUPE

Novembre 2024

Forêt domaniale de Verrières

La forêt domaniale de Verrières est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt.

Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe en futaie irrégulière sur les parcelles 138, 142, 162, 163 et 177 situées sur la commune de Châtenay-Malabry et Verrières-le-Buisson.

Une coupe en futaie irrégulière



Tous les 8 à 10 ans, des arbres d'âges différents sont coupés afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu.

Informations coupe

Parcelles	138, 142, 162, 163 et 177
Surface	20,5 hectares
Type de peuplements	Chêne et châtaigniers
Date de début des travaux	Fin novembre 2024
Durée prévue du chantier	4 mois (en fonction des conditions météorologiques) extraction des bois comprise

Détails travaux

>> La coupe **en futaie irrégulière** va prélever des arbres d'âges différents afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu. Ces coupes sont programmées tous les 8 ans environs.



Qui va couper le bois ?

Cette coupe sera réalisée par une entreprise de travaux forestiers externe à l'ONF. Un agent forestier contrôlera régulièrement l'avancé des travaux et la remise en état du site.

Pourquoi cette coupe ?

Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé ! La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société a besoin.

Après cette coupe ?

Les arbres prélevés ne seront pas remplacés sur les parcelles 138, 142, 162, 163 et 177. La forêt va se régénérer naturellement ; **il n'y aura pas de plantation.**

➤ La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres aux abords de se **développer naturellement.**

Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd les bois font l'objet d'un tri par l'ONF.

Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'oeuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

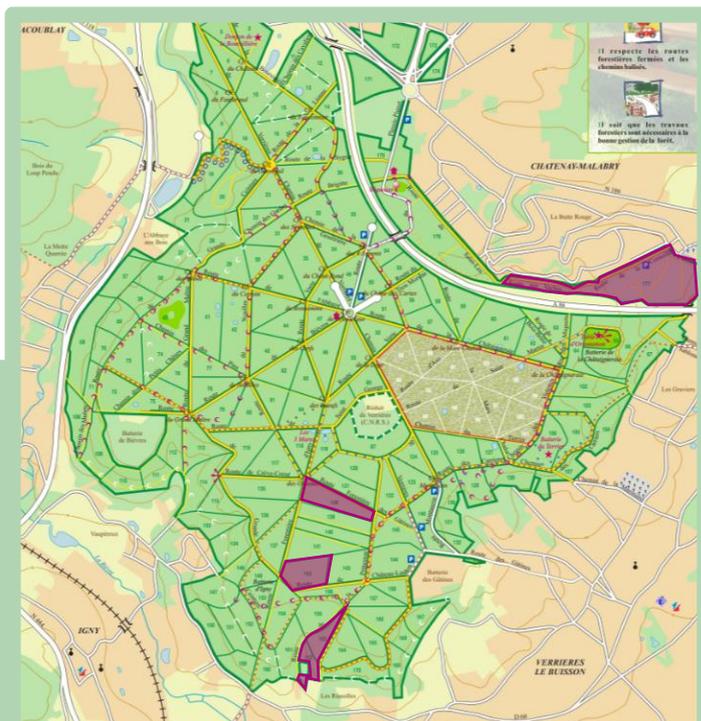
Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public



Plan de la coupe



Coupe en futaie irrégulière



La forêt domaniale de Verrières

Grande d'environ 565 hectares et située à 10 km au sud-ouest de Paris, la forêt domaniale de Verrières s'étend sur un plateau au-dessus de la vallée de la Bièvre, dans les départements de l'Essonne et des Hauts-de-Seine. Elle est gérée par l'Office national des forêts. Bien qu'imbriquée dans un tissu urbain dense, elle abrite une faune sauvage diversifiée. Elle accueille des espèces d'oiseaux protégés, de chiroptères, d'amphibiens ainsi qu'une grande variété d'insectes, liés à la présence de vieux boisements. Du côté de la flore, 313 espèces ont été recensées dont une espèce protégée au niveau régional (*Utricularia australis*) et plusieurs espèces intéressantes, principalement inféodées aux mares.



Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27 rue Édouard Charton
78000 Versailles
Ag.versailles@onf.fr